



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BRIANCE · COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Compte-rendu du 28 février 2022

*L'an deux mille vingt deux le 28 février à dix-neuf heures trente, le BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la maison Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.*

*Date de convocation des membres du Bureau : 21 février 2022*

*Nombre de membres : 11*

*Nombre de membres présents : (9)*

*Etaient présents : BOURLIATAUD Isabelle, COUEGNAS David, FORESTIER Joël, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, MATINAUD Gilles, RAIGNE Philippe, RIVET Françoise, SAUTOUR Jean-Claude*

*Etaient excusés (1) : WAMPACH Joe*

*Etaient absents (1) : BLANQUET Géraldine,*

*Secrétaire de séance : MATINAUD Gilles*

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h30.

Monsieur Matinaud est désigné secrétaire de séance.

Le CR du 24 janvier 2022 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Président laisse la parole à Jean-Claude SAUTOUR pour présenter les différents dossiers de demandes de subvention des entreprises.

**N°2022-807 : SUBVENTION ENTREPRISE LE CHEYENNE**

Monsieur le Vice-Président présente le dossier de subvention de la société le Cheyenne dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises : « aide à la création d'une TPE ».

Le camping et restaurant le Cheyenne ont été repris en 2021 par Madame DELPORTE. Des travaux d'investissement sont nécessaires pour :

- rénover les sanitaires et certains hébergements dans l'objectif de l'obtention d'un classement pour le camping,
- refaire la terrasse du restaurant et investir dans du matériel de production de restauration dans l'objectif d'augmenter les périodes d'ouverture.

**Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 ;**

Vu les statuts de la Communauté de Communes en vigueur et notamment sa compétence obligatoire et l'article 5.2 ayant trait au développement économique ;

Vu la délibération n°2020-35 du 8 juin 2020 de délégation d'attributions de l'organe délibérant au bureau communautaire.

Considérant que, avec un capital social de 20 000 €, l'entreprise Le Cheyenne sise 18 avenue Michel Sinibaldi 87130 Châteauneuf-la-Forêt pourrait bénéficier d'une subvention de 40 %, plafonnée à 4 000 € conformément à la délibération n° 2021-26 du Conseil communautaire du 17 mai 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, en référence à la délibération n°2021- 26 du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'entreprise le Cheyenne ;
- Autorise M. Le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### N°2022-808 : SUBVENTION ENTREPRISE LES FEES VAHINEES

Monsieur le Vice-Président présente le dossier de subvention de la société Les Fées Vahinées dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises : « aide à la création d'une TPE ».

Ce dossier concerne l'ouverture d'un salon de beauté à Châteauneuf la Forêt proposant un SPA, des soins du corps, du visage, des épilations, du maquillage ainsi que des soins appareillés (sauna, Balnéothérapie, pédicure Fish), dans un univers inspiré par la Polynésie.

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes en vigueur et notamment sa compétence obligatoire et l'article 5.2 ayant trait au développement économique ;

Vu la délibération n°2020-35 du 8 juin 2020 de délégation d'attributions de l'organe délibérant au bureau communautaire.

Considérant que, avec un capital social de 500 €, l'entreprise Les Fées Vahinées sise 15 Place Eugène Degrossat 87130 Châteauneuf-la-Forêt pourrait bénéficier d'une subvention de 40 %, soit 200 € conformément à la délibération n° 2021-26 du Conseil communautaire du 17 mai 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, en référence à la délibération n°2021- 26 du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'entreprise Les Fées Vahinées ;
- Autorise M. Le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### N°2022-809 : SUBVENTION ENTREPRISE BRIANCE NET AUTO

Monsieur le Vice-Président présente le dossier de subvention de la société Briance Net Auto dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises : « aide à la création d'une TPE ».

Ce dossier concerne la création d'une entreprise de nettoyage intérieur et extérieur de véhicules, sur site, à domicile ou sur lieu de travail, aussi bien pour les professionnels (garages, entreprises, ...) que pour les particuliers.

**Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 ;**

**Vu les statuts de la Communauté de Communes en vigueur et notamment sa compétence obligatoire et l'article 5.2 ayant trait au développement économique ;**

**Vu la délibération n°2020-35 du 8 juin 2020 de délégation d'attributions de l'organe délibérant au bureau communautaire.**

**Considérant que, avec un capital social de 2 000 €, la société Briance Net Auto sise 20 rue Henri Vergnolle 87130 Linards pourrait bénéficier d'une subvention de 40 %, soit 800 € conformément à la délibération n° 2021-26 du Conseil communautaire du 17 mai 2021 ;**

Après en avoir délibéré, le Bureau, en référence à la délibération n°2021- 26 du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention de 800 € à la société Briance Net Auto ;
- Autorise M. Le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**N°2022-810 : SUBVENTION ENTREPRISE CŒUR DE TERROIR**

Monsieur le Vice-Président présente le dossier de subvention de l'Entreprise Cœur de Terroir dans le cadre du dispositif d'aides aux entreprises : « aide à la création d'une TPE ».

Ce dossier concerne la création d'une épicerie à Châteauneuf la Forêt distribuant des produits en circuits courts et locaux et si possible bio.

**Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 ;**

**Vu les statuts de la Communauté de Communes en vigueur et notamment sa compétence obligatoire et l'article 5.2 ayant trait au développement économique ;**

**Vu la délibération n°2020-35 du 8 juin 2020 de délégation d'attributions de l'organe délibérant au bureau communautaire.**

**Considérant que, avec un capital social de 4 000 €, l'Entreprise Cœur de Terroir sise 16 Place Eugène Degrossat 87130 Châteauneuf la Forêt pourrait bénéficier d'une subvention de 40 %, soit 1 600 € conformément à la délibération n° 2021-26 du Conseil communautaire du 17 mai 2021 ;**

Après en avoir délibéré, le Bureau, en référence à la délibération n°2021- 26 du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention de 1 600 € à l'entreprise Cœur de Terroir ;
- Autorise M. Le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**N°2022-811 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION CONSERVATOIRE FERROVIAIRE TERRITOIRE LIMOUSIN PERIGORD (CFTLP)**

Par courrier du 4 janvier, le Conservatoire Ferroviaire Territoires Limousin Périgord adresse sa demande de subvention pour l'année 2022 d'un montant de 1000 €.

Monsieur le Président reprend la parole pour exposer la demande de subvention du Conservatoire ferroviaire Territoire Limousin Périgord. Après discussion, le Président propose de leur accorder une subvention d'un montant de 300 € comme en 2021. Le bureau souhaite mener une réflexion afin de voir comment mieux profiter de la présence de cet outil touristique pour

valoriser le territoire Briance Combade et inciter les personnes faisant ces voyages en train à vapeur à passer plus de temps sur place. Une fois le projet défini en interne, une rencontre avec les responsables de l'Association serait programmée pour définir une coopération.

Monsieur le Président rappelle également que conformément à la délibération n°2020-35 du Conseil Communautaire, c'est au bureau communautaire « D'attribuer des subventions et contributions aux associations dans la limite du montant global inscrit au budget de la collectivité ».

Après délibération, le Bureau, en référence à la délibération n°2020- 35 du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide du versement d'une subvention de 300 € au nom de l'association CFTLP ;
- Demande à M. Le Président d'inscrire cette somme au budget prévisionnel 2022 ;
- Autorise M. Le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

N°2022-812 : SUBVENTION PROJET CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS RAID MULTI-ACTIVITES

Par mail du 16 février, Madame Anne-Claire Gardet, professeure d'EPS au collège de Châteauneuf sollicite une subvention de la Communauté de Communes afin de contribuer au financement de la participation d'une équipe de 5 collégiens au Championnat de France UNSS de raid multi-activité qui se déroulera du 1er au 8 mai 2022 sur l'île de la Réunion.

Après discussion, le bureau communautaire propose d'accorder une subvention d'un montant de 300 € à ce projet.

Après délibération, le Bureau, en référence à la délibération n°2020- 35 du Conseil Communautaire, à la majorité - 8 pour - 1 abstention (Jean-Claude Sautour) :

- Décide du versement d'une subvention de 300 € pour le projet de participation au CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS RAID MULTI-ACTIVITES ;
- DEMANDE A M. LE PRESIDENT D'INSCRIRE CETTE SOMME AU BUDGET PREVISIONNEL 2022 ;
- AUTORISE M. LE PRESIDENT A SIGNER TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS A CETTE DECISION.

Nathalie BARDIN demande ensuite aux membres du bureau si un agent communal pourrait venir renforcer temporairement l'équipe du service eau et assainissement suite à l'arrêt d'un de ses agents pendant au moins un mois. Monsieur RAIGNE serait favorable à cela et va en parler à ses agents.

Yves LE GOUFFE expose ensuite le mail reçu en fin d'après-midi de la part de Monsieur DELAUTRETTE Président de l'Association des Maires de Haute-Vienne afin d'organiser une collecte de dons à destination de l'Ukraine qui serait acheminée par les pompiers de l'urgence internationale (PUI) depuis Limoges. Cette information sera relayée sur le Facebook de la Communauté de communes qui va organiser un point de collecte dans ses locaux jusqu'à jeudi 3 mars 15h. une affichette sera également produite rapidement et transmises aux mairies qui souhaiteraient l'afficher sur leur territoire.

L'inauguration officielle de la Maison France Services Jane Limousin aura lieu le 15 mars de 10h à 11h30 en présence de Mesdames les Préfète et Sous-Préfète. A cette occasion, les maires des 10 communes du territoire seront invités. Une invitation plus large, notamment à l'ensemble des élus intercommunaux et communaux, sera réalisée pour une porte ouverte en mai-juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le secrétaire de séance : Gilles MATINAUD

